

Des soldats français ont-ils pris part au GÉNOCIDE des Tutsi du Rwanda ?

Le rôle de la France au Rwanda reste un sujet fortement polémique depuis les recherches de Mehdi Ba et les informations collectées à l'époque par le regretté F. X. Verschave. le sujet a pris une nouvelle dimension avec les travaux de P. de Saint-Exupéry et la thèse diamétralement opposée soutenue par P. Péan.

Le comité de rédaction de la revue *Controverses* a décidé de publier les éléments fournis par S. Farnel mettant en question la participation directe de soldats français au génocide des Tutsi rwandais.

Controverses avait déjà réalisé un dossier complet¹ à ce propos, qui posait la question de la responsabilité politique de l'Etat français. Les documents que nous publions aujourd'hui posent cette fois la question de la responsabilité pénale de membres de l'armée française dans la réalisation du génocide. Peut-on incriminer "l'armée" en général ou certains soldats français, où des groupes d'hommes manifestement non Africains ? Là est le problème et Serge Farnel, sur la base de son enquête avance la thèse que ces hommes étaient des soldats français. Leur identification est tout l'enjeu de cette thèse.

Il ne nous revient bien évidemment pas de trancher ni d'assumer la thèse de Serge Farnel. Nous espérons contribuer de la sorte à nourrir le débat démocratique. Plus largement, nous souhaitons poser les jalons d'une réflexion sur

les conditions médiatiques du débat publique contemporain.

Les scandales récents ont montré que trois dispositifs semblent à l'oeuvre de façon récurrente :

– une recherche menée par une personne indépendante qui ne relève pas à proprement parler, dans ce cadre-là, de la catégorie des journalistes ni de celle des historiens. Toutes choses étant égales par ailleurs, à l'instar de l'affaire Al Dura, les documents collectés ici sont le travail d'un seul homme, S. Farnel. Ce n'est pas un hasard si le père Dubois, à l'origine des recherches sur la Shoah par balles lui a donné la parole lors d'un colloque dont nous reproduisons la contribution, en raison de la proximité des méthodes qu'il a utilisées et celles de S. Farnel pour collecter les témoignages des victimes.

Ces documents publiés ici posent donc la question du rôle des journalistes et des historiens dans la collecte de l'information contemporaine.

– une recherche menée en parallèle aux travaux publiés par une ONG, African Rights, en l'occurrence, dont certains ne manqueront pas de contester l'impartialité. L'information dans le monde moderne dépend de plus en plus souvent du travail de ces organismes, comme si la crise financière des grands médias obligeait à accorder davantage de crédits à ce type d'organisation fautive, pour le grand public, de disposer de grands reportages sur les sujets couverts – rappelons

CONTROVERSES

Sommaire du numéro 6 – novembre 2007

DOSSIER : GÉNOCIDE DU RWANDA : LA FAUTE DE MITTERRAND

Frédéric Encel : François Mitterrand et le génocide des Tutsis rwandais

Patrick de Saint-Exupéry : France-Rwanda : La construction d'un négationnisme

Raphaël Glucksmann : Rupture : Le test rwandais

Jean François Dupaquier : Les média français et le génocide des Tutsis

David Rigoulet-Roze : Les représentations françaises du Rwanda

Barbara Lefebvre : Réflexions sur le négationnisme du génocide des Tutsis du Rwanda

<http://www.controverses.fr/Sommaires/sommaire6.htm>

ici l'exception qu'a pu représenter à l'époque du génocide les reportages de P. de Saint-Exupéry.

Par là même, les rapports des ONG suscitent inmanquablement une nouvelle forme de questionnement qui porte tout à la fois sur la légitimité des accusations portées que sur leur mode de diffusion.

– une recherche qui a un objectif : la tenue d'un procès. Peut-être faut-il se rendre à l'évidence : il devient de plus en plus difficile de débattre dans l'espace public, d'oser émettre des opinions différentes de celles de la majorité. Dans un tel cadre, la tentation est grande de chercher une caution auprès de l'institution judiciaire pour que la tenue du procès se solde véritablement par l'affirmation d'une vérité incontestable car frappée de l'autorité de chose jugée.

Le Rwanda devient ainsi malheureusement symptomatique des limites de l'information dans le système médiatique contemporain. Il oblige à repenser l'articulation entre trois nouveaux acteurs qui, tous ensemble, essaient de contribuer à la manifestation de la vérité : les individus, indépendamment de leur qualité professionnelle, les rapports des ONG, par delà les grands reportages, le débat judiciaire, par delà le débat démocratique.

Au lecteur à présent de juger.

Controverses

note

1. Numéro 6 de novembre 2007. Nous avons publié également un article de Serge Farnel, dans une livraison ultérieure qui revenait sur la question (Rwanda, France et génocide : pions noirs, pions blancs (Controverses 9/2008).